



## MUNICIPALITÉ DE FRELIGHTSBURG

### AVIS PUBLIC



### ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 180-02-2026

### DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2026

Veuillez prendre avis que le 9 février 2026 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Freightsburg a adopté par résolution le règlement N° 180-02-2026.

Le règlement N° 180-02-2026 a pour objet de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'année 2026, notamment la taxe foncière, la taxe pour couvrir les dépenses de collecte des matières résiduelles et les taxes pour couvrir les dépenses de fonctionnement des réseaux de distribution de l'eau et d'égout sanitaire.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Freightsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

DONNÉ À FRELIGHTSBURG, CE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sergey Golikov".

Sergey Golikov  
Directeur général,  
greffier-trésorier